

DE MACRON À DALADIER ET VICE-VERSA

Les dernières mesures d'Emmanuel Macron, en particulier sa Loi de sécurité globale, traduisent un déplacement marqué du curseur politique vers une droite de plus en plus autoritaire. Fi désormais d'une sensibilité « citoyenne » où il se fait porte-parole de la société civile, d'un regard humaniste, où l'on dénonce le caractère colonial de la guerre d'Algérie et où est réhabilité Maurice Audin, mathématicien communiste, torturé et exécuté durant le conflit.

Macron, depuis 2017, restreint de plus en plus les libertés démocratiques et républicaines. Il détricote le code du travail, en procédant par ordonnances. Avant le premier confinement, il utilise l'article 49-3 pour faire passer une autre réforme anti-sociale sur les retraites à points. La crise sanitaire et le terrorisme ont eu pour effet d'accélérer ce tournant autoritaire. De confinement en confinement, nous sommes passés d'un état d'urgence sanitaire à un régime transitoire pour retrouver à nouveau un régime d'exception. Un conseil de défense à ascendant présidentiel dispose de notre destinée. Une loi sur le séparatisme cible, par-delà l'islamisme radical, l'immigration musulmane.

L'article 24 et autres de la loi de sécurité globale sont applaudis par une droite décomplexée à l'unisson avec le Rassemblement national.



Cette pente autoritaire s'affirme et n'est pas sans rappeler des précédents lourds de conséquence.

L'entre-deux guerres nous ramène à un autre visage, celle du chef radical Édouard Daladier. L'homme de Munich¹, dénonce avec vigueur en 1934, au Congrès radical de Nantes,



« Les 200 familles » et il participe à la constitution du gouvernement de Front populaire en 1936 et à sa victoire. Il en devient deux ans plus tard son grand pourfendeur. En novembre 1938, la loi sur les 40 heures devient pour lui *une loi de paresse et de trahison nationale*. Le 6 octobre il dispose des pleins pouvoirs, procède par ordonnance face à un Parlement qui ne se réunit pratiquement plus. Ce même automne 1938, il promulgue une loi qui prévoit l'internement des *indésirables étrangers dangereux pour la sécurité nationale ou la sécurité publique*. Les camps d'internement visent les Juif-ves d'Europe centrale fuyant le nazisme, les réfugié-es espagnols et les opposant-es politiques. Édouard Daladier réprime violemment la grève du 30 novembre 1938 lancée par la CGT. Celle-ci s'élève principalement contre la remise en question des 40 heures et les facilités de licenciement

laissées au patronat. L'extrême droite dès cette époque exige la dissolution du Parti communiste, relayée par un certain nombre de médias. Celle-ci deviendra effective à partir d'août 39, avec le Pacte germano-soviétique.

La série des décrets-lois adoptée par É. Daladier et Paul Reynaud, servent le régime de Vichy dès 1940, régime qui se contenta d'y puiser l'arsenal totalitaire dont il avait besoin les premières années de son exercice.

Patrick Serbit

¹ En septembre 1938 Daladier rencontre Hitler avec Chamberlain à Munich, et accepte « au nom de la paix » le début du dépècement de la Tchécoslovaquie.



Source gallica.cnfr - Bibliothèque nationale de France